



<p>Secrétariat général Service des ressources humaines Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales Bureau de la Formation Continue et du Développement des Compétences 78, rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955</p> <p>Direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires Sous-direction des entreprises agricoles Bureau du crédit et de l'assurance</p>	<p style="text-align: center;">Note de service</p> <p style="text-align: center;">SG/SRH/SDDPRS/2014-439</p> <p style="text-align: center;">10/06/2014</p>
--	---

Date de mise en application : 07/10/2014

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 21/11/2014

Cette instruction abroge :

SG/SRH/SDDPRS/2014-401

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 7

Objet : Formation à l'application informatique CALAMNAT

Destinataires d'exécution

DRAAF (DRFC, RMSI)
DAAF
DDT(M) (RLF, RSI)
CERI

Résumé : Le projet CALAMNAT a pour objet la refonte des logiciels actuels CALAM et TéléCALAM suite à l'obsolescence des plate-formes d'accueil de CALAM en département. Les nouveaux logiciels seront installés dans les services d'économie agricole en DDT(M) et en DAAF en octobre 2014.

La connaissance et la prise en main de ces logiciels par les gestionnaires du dispositif « calamités

agricoles » font l'objet d'un plan de formation au niveau régional ou inter-régional ; il est demandé aux délégués régionaux à la formation continue (DRFC) d'en coordonner l'organisation, en lien avec les responsables de la mission des systèmes d'information (RMSI) de la DRAAF et au centre d'études et de réalisations informatiques (CERI) d'assurer la formation des formateurs.

I - Contexte et enjeux

Le fonds national de gestion des risques en agriculture (FNGRA¹) a été institué en 1964 afin de participer au financement des dispositifs de gestion des aléas climatiques dans le secteur agricole.

Le pilotage national de ce fonds est assuré par le comité national de gestion des risques en agriculture (CNGRA), coordonné au sein de la DGPAAT par le bureau du crédit et de l'assurance (BCA). Entre 2001 et 2012, une moyenne de 47 700 dossiers par an ont été instruits. Le montant moyen d'une demande d'indemnisation s'élève à 4 428 €.

Au niveau déconcentré, le dispositif calamités agricoles est géré par les services d'économie agricole (SEA) en DDT(M) et en DAAF. En général, dans chaque SEA, 2 à 3 gestionnaires sont en charge de la gestion du dispositif, auxquels peuvent se joindre des vacataires lors de calamités très importantes, par exemple une sécheresse sur fourrages.

En raison de l'obsolescence des plate-formes d'accueil de CALAM, un comité de pilotage² « projet CALAMNAT » a travaillé depuis 2012 sur la refonte des logiciels actuels CALAM et TéléCALAM pour :

- développer des applications de gestion plus ergonomiques et performantes, respectant le schéma directeur des systèmes d'information du MAAF ;
- faciliter les échanges avec les autres bases de données ;
- intégrer les évolutions des paiements liés à la norme SEPA³ ;
- maintenir les délais de paiement ;
- poursuivre le déploiement du téléservice.

Courant mai 2014, le BCA proposera à 3 DDT(M) et 1 DAAF d'être pilote dans l'instruction de leurs dossiers sur le nouveau dispositif CALAMNAT. Le choix des DDT(M) sera fait au regard des dossiers Calamités agricoles qui seront transmis en mai au BCA pour une présentation le 11 juin 2014 au Comité national de gestion des risques en agriculture (CNGRA). Le choix de la DAAF sera fait au regard du contexte des calamités du moment.

Les nouveaux logiciels seront installés par les responsables des systèmes d'information dans les SEA en DDT(M) et les DAAF :

- en juin 2014 sur les sites pilotes ;
- en octobre 2014 sur tous autres sites.

Le plan de formation 2014/2015, établi par le comité de pilotage du « projet CALAMNAT », a pour objectif de permettre aux gestionnaires d'être en mesure d'instruire les dossiers CALAMNAT en utilisant cette nouvelle application informatique.

En 2014, il est prévu qu'à minima un gestionnaire CALAMNAT sera formé au sein de chaque SEA dans les DDT(M) et tous les gestionnaires dans les DAAF. Le calendrier du dispositif de formation est le suivant :

- en juin 2014 : formation des gestionnaires des sites pilotes (CERI à Toulouse) ;
- en septembre 2014 : formation de 20 formateurs internes du MAAF (gestionnaires du dispositif Calamités agricoles volontaires) ;
- en octobre et en novembre 2014 dans 12 DRAAF réparties sur le territoire : 12 sessions de formation des gestionnaires calamités agricoles, assurées par le réseau de la formation continue du MAAF⁴, le CERI, les RMSI et la hot-line du BCA.

En 2015, les gestionnaires Calamités agricoles n'ayant pas été formés en 2014 bénéficieront d'une formation dont les modalités seront précisées ultérieurement.

¹ FNGRA : pour en savoir plus cf. dans l'intranet du MAAF, la rubrique [gestion des risques en agriculture](#)

² Le comité de pilotage du projet CALAMNAT est constitué :

- maître d'ouvrage (MOA) : DGPAAT
- assistance à maîtrise d'ouvrage (AMOA) : CGAAER
- maîtrise d'œuvre (MOE) : SG

³ SEPA : signifie littéralement « Single Euro Payments Area », c'est à dire « Zone unique des paiements en Euro »

⁴ Le réseau de la formation continue du MAAF est constitué du bureau de la formation continue et du développement des compétences (BFCD), des délégués régionaux de la formation continue au sein des DRAAF et des formateurs internes du MAAF

II – Présentation du dispositif des formations assurées par le réseau de la formation continue du MAAF

Objectif de la formation CALAMNAT

A l'issue de la formation, les agents seront capables d'utiliser toute l'ergonomie des quatre modules du projet CALAMNAT : CALAMNAT Agent, CALAMNAT Suivi, CALAMNAT Usager et CALAMNAT Webmin lors de l'instruction et de la mise en paiement des indemnités consécutives à des calamités agricoles.

Public cible ;

Pré-requis : connaître la procédure des calamités agricoles (ancien logiciel CALAM et gestion de demande d'indemnisation des calamités agricoles).

Description du public

- dans les DDT(M) : a minima un gestionnaire « calamités agricoles » et en fonction de la capacité d'accueil de la session, d'autres gestionnaires ;
- en DAAF : tous les gestionnaires « calamités agricoles ».

Durée et horaires

La durée d'un stage de formation est de 3,5 jours.

Les horaires susceptibles d'être appliqués pour chaque session de formation sont les suivants :

- matin : de 09h30 à 12h30 ;
- après-midi : de 13h30 à 16h30.

Toutefois, les DRFC pourront proposer des ajustements afin de concilier au mieux les contraintes professionnelles quotidiennes des participants avec celles des formateurs (notamment les jours d'arrivée et de départ). Seule l'indication des horaires sur la convocation est à prendre en compte.

Dates et lieux des sessions

Pour renforcer la dynamique régionale et/ou interrégionale, le déploiement des formations se déroulera dans 14 DRAAF/DAAF courant octobre et novembre 2014.

Les formations auront lieu en dehors des vacances scolaires et tiennent compte des disponibilités des salles informatiques au sein des DRAAF :

- Mardi 7 matin au 10 octobre midi : régions Aquitaine, Bretagne, Centre, Lorraine, Rhône-Alpes, Lorraine et département de la Martinique ;
- Mardi 18 matin au 21 novembre midi : régions Auvergne, Basse-Normandie, Bourgogne, Champagne-Ardennes, Midi-Pyrénées, Picardie et département de la Réunion ;
- Mardi 4 au 7 novembre : région Languedoc-Roussillon.

Dans l'annexe I, il a été procédé à la répartition des départements au sein des sessions régionales.

Toutefois, afin d'optimiser l'organisation, il sera possible à d'autres gestionnaires d'être formés en 2014 dans la mesure des postes informatiques disponibles (maximum 12 stagiaires par session).

Contenu

Cette formation en présentiel abordera :

1 - Quatre modules qui intègrent des temps de pratique de l'outil au travers d'exercices effectués individuellement sur les logiciels.

- CALAMNAT Agent ;
- le référentiel départemental ;
 - le paramétrage pour une campagne ;
 - le paramétrage pour une calamité ;
 - la télé-procédure ;
 - la gestion d'un dossier ;
 - la mise en paiement.

- CALAMNAT Usager : la télé-procédure des calamités ;
- CALAMNAT Suivi : suivi des dossiers de la téléprocédure ;
- CALAMNAT Webmin : focus sur l'administrateur local.

2 – La présentation du dispositif national d'appui à l'instruction des dossiers calamités agricoles

- Intranet site dédié : textes réglementaires ... ;
- Guide du gestionnaire calamités agricoles réalisé par le CGAAER ;
- L'information dispensée lors des réunions nationales des chefs de SEA animées par le BCA.

Les documents pédagogiques utilisés par les stagiaires seront accessibles sur l'espace dédié aux calamités agricoles : <http://epsi.national.agri/Calamites-agricoles>

- supports de formation stagiaires réalisés par le CERI :
 - livret de formation ;
 - présentation.
- guide de prise en main de la procédure réalisé par le CGAAER.

Il est à remarquer que chaque participant aura imprimé (ou mis sur une clef USB) son dossier de formation AVANT de venir à la formation. Aucun support papier de formation ne sera fourni lors de la formation.

Formateurs

Toutes ces formations sont assurées par des formateurs internes du MAAF (gestionnaires du dispositif Calamités agricoles en SEA) qui, conformément à la note de service SG/SRH/SDDPRS/N2011-1155 du 27/11/2011, auront signé une convention tripartite agent, supérieur hiérarchique et SG/BFDC. Cette convention est prévue pour leur permettre d'effectuer jusqu'à 2 formations par an en 2014 et en 2015. Chaque session de formation est assurée par un binôme de formateurs.

Le BCA⁵ a fait le recrutement des formateurs auprès des gestionnaires calamités agricoles impliqués dans le groupe utilisateur CALAMNAT et auprès des gestionnaires des DDT(M) les plus proches des DRAAF qui assurent une session de formation.

Deux sessions de formation de formateurs de 4,5 jours seront assurées par le CERI, tant sur les aspects pédagogiques de la formation que sur la connaissance des 4 modules de CALAMNAT (cf annexe 7, Répartition de des formateurs/session) :

- du lundi 8 au vendredi 12 septembre 2014 ;
- du lundi 15 au vendredi 19 septembre 2014.

Durant les séances de formation, les participants disposeront :

- d'une mallette pédagogique élaborée par le CERI qui leur sera remise lors de leur stage de formateur ainsi que du guide du gestionnaire calamités agricoles réalisé par le CGAAER. Ces documents seront toutefois aussi disponibles sur le site EPSI, dans l'espace dédié aux calamités agricoles : <http://epsi.national.agri/Calamites-agricoles>
- d'un appui technique du CERI :
 - Yohan HATTEE, yohan.hattee@agriculture.gouv.fr, tel : 05 61 28 96 19 ;
 - Caroline SALMERON, caroline.salmeron@agriculture.gouv.fr, tel : 05 61 28 92 19 ;
 - Charles VERBEKE, charles.verbeke@agriculture.gouv.fr, tel : 05 61 28 95 59
- d'une hot-line « assistance réglementaire » par téléphone du BCA en cas de besoin :
 - Maria GARCIA, tel : 01 49 55 83 76 ;
 - Dominique GUILLOT, tel : 01 49 55 52 99

⁵ La BFDC se charge des conventions des formateurs internes.

Remboursement des frais de déplacement et de séjour des formateurs

Les formateurs enverront les justificatifs de frais de déplacement et de séjours engagés à l'occasion de leurs prestations de formation au Bureau du Crédit et de l'assurance (BCA) à la DGPAAT(cf. modalités de remboursement en annexe V). Ces frais seront pris en charge par le Fonds national de gestion des risques en agriculture (FNGRA) conformément au décret du 28 juin 2011, article 4 alinea m.

III – Modalités d'organisation des sessions de formation

Organisation des sessions

Les formations seront mises en place au niveau régional par les délégués régionaux à la formation continue (DRFC) concernés par le déploiement des actions de formation (cf. annexe I - répartition DDT(M)/DAAF par sessions de formation CALAMNAT).

Ils assurent l'organisation des sessions :

- réservation de salle et des matériels adaptés en lien avec les RMSI (cf. annexe II - liste matériel et configuration poste informatique) ;
- codification dans le logiciel EPICEA en respectant l'intitulé officiellement attribué par la DGPAAT à cette formation « Formation à l'application informatique CALAMNAT » ;
- communication sur les formations ;
- demandes d'intervention des formateurs internes (cf annexe 1 répartition des formateurs par session et annexe 6 coordonnées des formateurs) ;
- convocation des agents ;
- ouverture et fermeture des sessions ;
- mise à disposition d'une feuille d'émargement ;
- remise aux participants de la fiche d'évaluation du CERI (annexe IV) à compléter à l'issue de la formation ;
- transmission au CERI à yohan.hattee@agriculture.gouv.fr des fiches d'évaluation remplies ;
- remise aux stagiaires de l'attestation de formation ;
- transmission de l'état d'indemnisation des formateurs au BFDC (marie.diawara-camara@agriculture.gouv.fr) ;
- envoi par mail à la fois au BFDC (marie.diawara-camara@agriculture.gouv.fr) et au BCA (dominique.guillot@agriculture.gouv.fr) du PDF des feuilles d'émargement à la fin de chaque session de formation.
-

Inscription des agents en DDT(M)

En 2014, a minima un gestionnaire Calamités agricoles par DDT(M) sera désigné pour suivre la formation CALAMNAT (annexe III – fiche d'inscription).

Le RLF enregistre l'inscription sous le code EPICEA de la région où a été positionnée la DDT(M) (cf. annexe III) et transmet la fiche ainsi complétée au DRFC organisateur de la session.

NB : Dans la mesure des places disponibles dans la session, d'autres gestionnaires de la même DDT(M) pourront être formés. Il est toutefois recommandé de ne procéder à cette ou ces inscription(s) supplémentaire(s) sous Epicea qu'avec l'accord du DRFC organisateur de la session.

Les stagiaires enverront leurs justificatifs de frais de déplacement et de séjour engagés à l'occasion de leurs formations au Bureau du Crédit et de l'assurance (BCA) à la DGPAAT(cf. modalités de remboursement en annexe V). Ces frais seront pris en charge par Fonds national de gestion des risques en agriculture (FNGRA) conformément au décret du 28 juin 2011, article 4 alinea m.

Evaluation

Le CERI assure l'évaluation du dispositif informatique calamités agricoles :

- synthèse des évaluations transmises par les DRFC pour chaque session de formation ;
- synthèse de l'ensemble des sessions 2014 du dispositif informatique calamités agricoles ;

- transmission à la DGPAAT/BCA dominique.guillot@agriculture.gouv.fr et au SG/BFDCDC (caroline.desselas@agriculture.gouv.fr) :
 - de la synthèse de chaque session et des évaluations (en deux fichiers PDF) ;
 - de la synthèse de l'ensemble des sessions 2014 (en un fichier PDF).

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter :

- à la DGPAAT : Dominique GUILLOT – Tél : +33 (0) 1.49.55.52.99 - dominique.guillot@agriculture.gouv.fr
- au BFDCDC: Caroline DESSELAS – Tél : +33 (0) 1 49 55 55 71 – caroline.desselas@agriculture.gouv.fr

Le chef du Service des Ressources Humaines

La directrice générale des politiques agricole,
agroalimentaire et des territoires

Jacques Clément

Catherine Geslain-Laneelle

Annexe I

Répartition DDT(M)/DAAF dans les sessions de formation CALAMNAT organisées en DRAAF

SESSIONS FORMATION A L'APPLICATION INFORMATIQUE CALAMNAT	Code Epicea	DATES EN 2014	Formateurs internes du MAAF	REGION	Dpt	DDT(M) <i>A minima un gestionnaire par DDT(M) formé et dans la mesure des places restant disponibles d'autres gestionnaires</i>
DRAAF CENTRE Cité administrative Coligny 131, rue du Faubourg Bannier 45000 ORLEANS Tél : 02.38.77.40.00 (41.96) Tél : 02.38.77.41.96	148719	Mardi 7 matin au vendredi 10 octobre midi	Sylvain ROUET Marie-Claude BARBIER	Centre	18	CHER
				Centre	28	EURE-ET-LOIR
				Centre	36	INDRE
				Centre	37	INDRE-ET-LOIRE
				Centre	41	LOIR-ET-CHER
				Centre	45	LOIRET
				Pays de Loire	44	LOIRE-ATLANTIQUE
				Pays de Loire	49	MAINE-ET-LOIRE
				Pays de Loire	53	MAYENNE
				Pays de Loire	72	SARTHE
Pays de Loire	85	VENDEE				
DRAAF PICARDIE Allée de la Croix rompue 518, rue Saint-Fuscien 80094 AMIENS CEDEX 3 Tél : 03.22.33.55.49 (55.36) Fax : 03.22.33.55.50	148735	Mardi 18 matin au vendredi 21 novembre midi	Jean SABLON Sandra GRANET	Picardie	2	AISNE
				Picardie	60	OISE
				Picardie	80	SOMME
				Nord Pas de Calais	59	NORD
				Nord Pas de Calais	62	PAS-DE-CALAIS
				Ile de France	95	VAL-D'OISE
				Ile de France	93	SEINE-ST-DENIS
DRAAF BASSE NORMANDIE 6 bld Général Vanier 14070 CAEN CEDEX Tél : 02.31.24.97.16 (98.97) Fax : 02.31.24.99.11	148792	Mardi 18 matin au vendredi 21 novembre midi	Olivier SCHEHR Perrine QUENTEL	Basse Normandie	14	CALVADOS
				Basse Normandie	50	MANCHE
				Basse Normandie	61	ORNE
				Haute Normandie	27	EURE
				Haute Normandie	76	SEINE-MARITIME
				Ile de France	78	YVELINES
DRAAF BOURGOGNE 4 bis rue Hoche BP 87865 21078 Dijon cedex Tél : 03.80.39.30. 59 (30.82) Fax : 03.80.39.30.99	148 885	Mardi 18 matin au vendredi 21 novembre midi	Emmanuel BERION Marie FRAY	Bourgogne	21	COTE-D'OR
				Bourgogne	58	NIEVRE
				Bourgogne	71	SAONE-ET-LOIRE
				Bourgogne	89	YONNE
				Franche Comt□	25	DOUBS
				Franche Comt□	39	JURA
				Franche Comt□	70	HAUTE-SAONE
				Franche Comt□	90	TERRITOIRE-DE-BELFORT
DRAAF LORRAINE 76 avenue André Malraux 57046 Metz Cedex Tél : 03.55 74 11 08 / 11 09 Fax : 03 55 74 11 01	148734	Mardi 7 matin au vendredi 10 octobre midi	Marie FRAY Patrick GARRASSIEU	Lorraine	54	MEURTHE-ET-MOSELLE
				Lorraine	55	MEUSE
				Lorraine	57	MOSELLE
				Lorraine	88	VOSGES
				Alsace	67	BAS-RHIN
				Alsace	68	HAUT-RHIN
DRAAF CHAMPAGNE ARDENNES Complexe agricole du Mont Bernard Route de Suippes 51037 CHALONS EN CHAMPAGNE Tél : 03.26.66.20.25 / .20.21 Fax : 03.26.66 20 21	148699	Mardi 18 matin au vendredi 21 novembre midi	Patrick GARRASSIEU Christian MONTARD	Champagne Ardennes	8	ARDENNES
				Champagne Ardennes	10	AUBE
				Champagne Ardennes	51	MARNE
				Champagne Ardennes	52	HAUTE-MARNE
				Ile de France	77	SEINE-ET-MARNE
				Ile de France	94	VAL-DE-MARNE

SESSIONS FORMATION A L'APPLICATION INFORMATIQUE CALAMNAT	Code Epicea	DATES EN 2014	Formateurs internes du MAAF	REGION	Dpt	DDT(M) A minima un gestionnaire par DDT(M) form et dans la mesure des places restant disponibles d'autres gestionnaires
DRAAF LANGUEDOC ROUSSILLON Maison de l'Agriculture Place Chaptal CS 70039 34060 MONTPELLIER CEDEX 02 Tél : 04.67.10.19.14 (19.12)(19.18) Fax : 04.67.10.01.02	148727	Mardi 4 matin au vendredi 7 novembre midi	Sabine CREGUT Cécile ROUBAUD	Provence Alpes Côte d'Azur	4	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
				Provence Alpes Côte d'Azur	5	HAUTES-ALPES
				Provence Alpes Côte d'Azur	6	ALPES-MARITIMES
				Provence Alpes Côte d'Azur	13	BOUCHES-DU-RHONE
				Provence Alpes Côte d'Azur	83	VAR
				Provence Alpes Côte d'Azur	84	VAUCLUSE
				Languedoc Roussillon	11	AUDE
				Languedoc Roussillon	30	GARD
				Languedoc Roussillon	34	HERAULT
				Languedoc Roussillon	48	LOZERE
				Languedoc Roussillon	66	PYRENEES-ORIENTALES
DRAAF RHONE-ALPES Cité Administrative - 165, rue Garibaldi BP 3202 69401 LYON CEDEX 03 Tél : 04.78.63.13.08 (13.13) Fax : 04.78.63.34.17	148701	Mardi 7 matin au vendredi 10 octobre midi	Emmanuel BERION Nathalie GUERIN	Rhône Alpes	1	AIN
				Rhône Alpes	7	ARDECHE
				Rhône Alpes	26	DROME
				Rhône Alpes	38	ISERE
				Rhône Alpes	42	LOIRE
				Rhône Alpes	69	RHONE
				Rhône Alpes	73	SAVOIE
				Rhône Alpes	74	HAUTE-SAVOIE
				Corse	2A	CORSE-DU-SUD
				Corse	2B	HAUTE-CORSE
DRAAF AQUITAINE 51, rue Kieser 33077 BORDEAUX Tél : 05.56.00.43.52 (42.68) Fax : 05.56.00.43.70	148218	Mardi 7 matin au vendredi 10 octobre midi	Jean-Pierre CATUHE Virginie VERSTRAETE	Aquitaine	24	DORDOGNE
				Aquitaine	33	GIRONDE
				Aquitaine	40	LANDES
				Aquitaine	47	LOT-ET-GARONNE
				Aquitaine	64	PYRENEES-ATLANTIQUES
				Poitou-Charentes	16	16CHARENTE
				Poitou-Charentes	17	CHARENTE-MARITIME
				Poitou-Charentes	79	DEUX-SEVRES
Poitou-Charentes	86	VIENNE				
DRAAF MIDI -PYRENEES Cité administrative Bd A. Duportal 31074 TOULOUSE CEDEX Tél : 05 61 10 62 03 (62.18) Fax : 05.61.10.61.75	148790	Mardi 18 matin au vendredi 21 novembre midi	Myriam LATIEULE Hélène PILLARD	Midi-Pyrénées	9	ARIEGE
				Midi-Pyrénées	12	AVEYRON
				Midi-Pyrénées	31	HAUTE-GARONNE
				Midi-Pyrénées	32	GERS
				Midi-Pyrénées	46	LOT
				Midi-Pyrénées	65	HAUTES-PYRENEES
				Midi-Pyrénées	81	TARN
Midi-Pyrénées	82	TARN-ET-GARONNE				
DRAAF AUVERGNE 16 B rue Aimé Rudel BP 45 MARMILHAT 63370 LEMPDES Tél : 04.73.42.27.92 (76) Fax : 04.73.42.27.91	148886	Mardi 18 matin au vendredi 21 novembre midi	Nathalie GUERIN Gwenaëlle FLOURIOT	Auvergne	3	ALLIER
				Auvergne	15	CANTAL
				Auvergne	43	HAUTE-LOIRE
				Auvergne	63	PUY-DE-DOME
				Limousin	19	CORREZE
				Limousin	23	CREUSE
				Limousin	87	HAUTE-VIENNE

SESSIONS FORMATION A L'APPLICATION INFORMATIQUE CALAMNAT	Code Epicea	DATES EN 2014	Formateurs internes du MAAF	REGION	Dpt	DDT(M) <i>A minima un gestionnaire par DDT(M) form et dans la mesure des places restant disponibles d'autres gestionnaires</i>
DRAAF BRETAGNE Cité de l'agriculture 15, avenue de Cucillé 35047 RENNES CEDEX Tél : 02.99.28.22.04 (22.80) Fax : 02.99.28.20. 48	148 932	Mardi 7 matin au vendredi 10 octobre midi	Olivier SCHEHR Catherine LARCHER	Bretagne	22	COTES-D'ARMOR
				Bretagne	29	FINISTERE
				Bretagne	35	ILLE-ET-VILAINE
				Bretagne	56	MORBIHAN
DAAF MARTINIQUE BP 642 Jardin DESCLIEUX 97262 FORT DE FRANCE tél : 05 96 71 20 97 Fax : 05 96 71 20 71	149 001	Mardi 7 matin au vendredi 10 octobre midi	Romaine GRAPINDOR- DAQUIN		972	Martinique
					973	Guyane
					971	Guadeloupe
DAAF REUNION Parc de la providence 97489 SAINT DENIS DE LA REUNION cedex Tel 02.62.30.89.47 Fax : 02.62.30.89.99	148729	Mardi 18 matin au vendredi 21 novembre midi	Romaine GRAPINDOR- DAQUIN		974	Réunion
					976	Mayotte

Annexe II
liste matériels et configuration des postes informatiques

Matériels :

- vidéo-projecteur,
- ligne téléphonique dans la salle pour pouvoir appeler :
 - le CERI sur les applications CALAMNAT :
 - Yohan HATTEE, yohan.hattee@agriculture.gouv.fr, tel : 05 61 28 96 19 ;
 - Caroline SALMERON, caroline.salmeron@agriculture.gouv.fr, tel : 05 61 28 92 19 ;
 - Charles VERBEKE, charles.verbeke@agriculture.gouv.fr, tel : 05 61 28 95 59.
 - la hot-line sur les aspects réglementaires :
 - Maria GARCIA, tel : 01 49 55 83 76 ;
 - Dominique GUILLOT, tel : 01 49 55 52 99.
- **Postes informatiques** : spécifications suivantes

Poste Client CALAMNAT XP :	Poste Client CALAMNAT 7 :
Windows XP SP3 IE 8.0 FireFox 17 ESR Libre Office 3.4.2 Adobe Reader 10.1.3 Connexion réseau MOREA : car URL pour toutes les applications Agent déclarées en Intranet et non Internet. <i>(Cela signifie que les établissements agricoles ne peuvent pas être sites d'accueil)</i>	Windows 7 Sorti du périmètre des tests pour les applications à destination des agents et FireFox 17 ESR Libre Office 3.4.2 Adobe Reader 10.1.3 Connexion réseau MOREA : car URL pour toutes les applications Agent déclarées en Intranet et non Internet. <i>(Cela signifie que les établissements agricoles ne peuvent pas être sites d'accueil)</i>

Pour d'autres informations techniques sur le matériel informatique, merci de vous adresser directement au RMSI.

Information à communiquer à chaque RSI local en DDT(M) :

les anciens logiciels CALAM seront laissés sur les postes informatiques des gestionnaires jusqu'en 2017. Il est donc nécessaire de laisser les logiciels excel et word qui sont utilisés par ces anciens logiciels.

ANNEXE III

Demande d'inscription à une action de formation des personnels

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

SG / SRH / SDDPRS / BFCDC

NOM (M. Mme Mlle) :	<input type="text"/>	Direction :	<input type="text"/>
Prénom :	<input type="text"/>	Service :	<input type="text"/>
Catégorie :	<input type="text"/>	Adresse administrative :	<input type="text"/>
Grade :	<input type="text"/>	Télécopie :	<input type="text"/>
Courriel :	<input type="text"/>		
Tél :	<input type="text"/>		

<p>Fonction(s) exercée(s) :</p> <input type="text"/>	<p>Structure organisatrice de l'action</p> <input type="text"/>
<p>Motivations de la demande :</p> <p><input type="checkbox"/> FS : Formation statutaire</p> <p><input type="checkbox"/> T 1 : Adaptation immédiate au poste de travail</p> <p><input type="checkbox"/> T 2 : Adaptation à l'évolution prévisible des métiers</p> <p><input type="checkbox"/> T 3 : Développement ou acquisition de nouvelles qualifications (développement personnel)</p> <p><input type="checkbox"/> PEC : Préparation aux examens et concours</p> <p><input type="checkbox"/> VAE : Validation des acquis de l'expérience</p> <p><input type="checkbox"/> PP : Période de professionnalisation</p> <p><input type="checkbox"/> BC : Bilan de compétences</p> <p><input type="checkbox"/> à cocher s'il s'agit d'une action d'un cycle indissociable ou d'une formation pluriannuelle.</p> <p><input type="checkbox"/> mobilisation du droit individuel à la formation (DIF) envisagée pour cette action de formation.</p> <p>Si oui, une demande officielle d'utilisation du DIF doit être déposée en parallèle.</p>	<p>Code EPICEA : <input type="text"/></p> <p>Intitulé :</p> <input type="text"/> <p>Date(s) : <input type="text"/></p> <p>Lieu : <input type="text"/></p> <p>Attentes précises :</p> <input type="text"/> <p>Fait à <input type="text"/></p> <p>Signature de l'agent</p>

Cette demande constitue un engagement ferme à suivre la formation.

cadre réservé à l'administration

Visa du responsable local de formation (Nom, prénom, signature) :

Avis du chef de service

- Favorable
 Défavorable

Motifs de refus

- Contraintes organisationnelles
 Inadéquation au plan de formation du service
 Contraintes budgétaires
 Autres raisons (à préciser)

Visa de l'autorité susceptible d'assurer l'indemnisation des frais de déplacement (transport et indemnités de mission)

- Favorable
 Défavorable

Motifs de refus

- Contraintes organisationnelles
 Inadéquation au plan de formation du service
 Contraintes budgétaires
 Autres raisons (à préciser)

Date

Signature

Date

Signature

Annexe IV - EVALUATION DE LA FORMATION

STAGIAIRE

Nom (facultatif):.....

Service ou bureau :.....

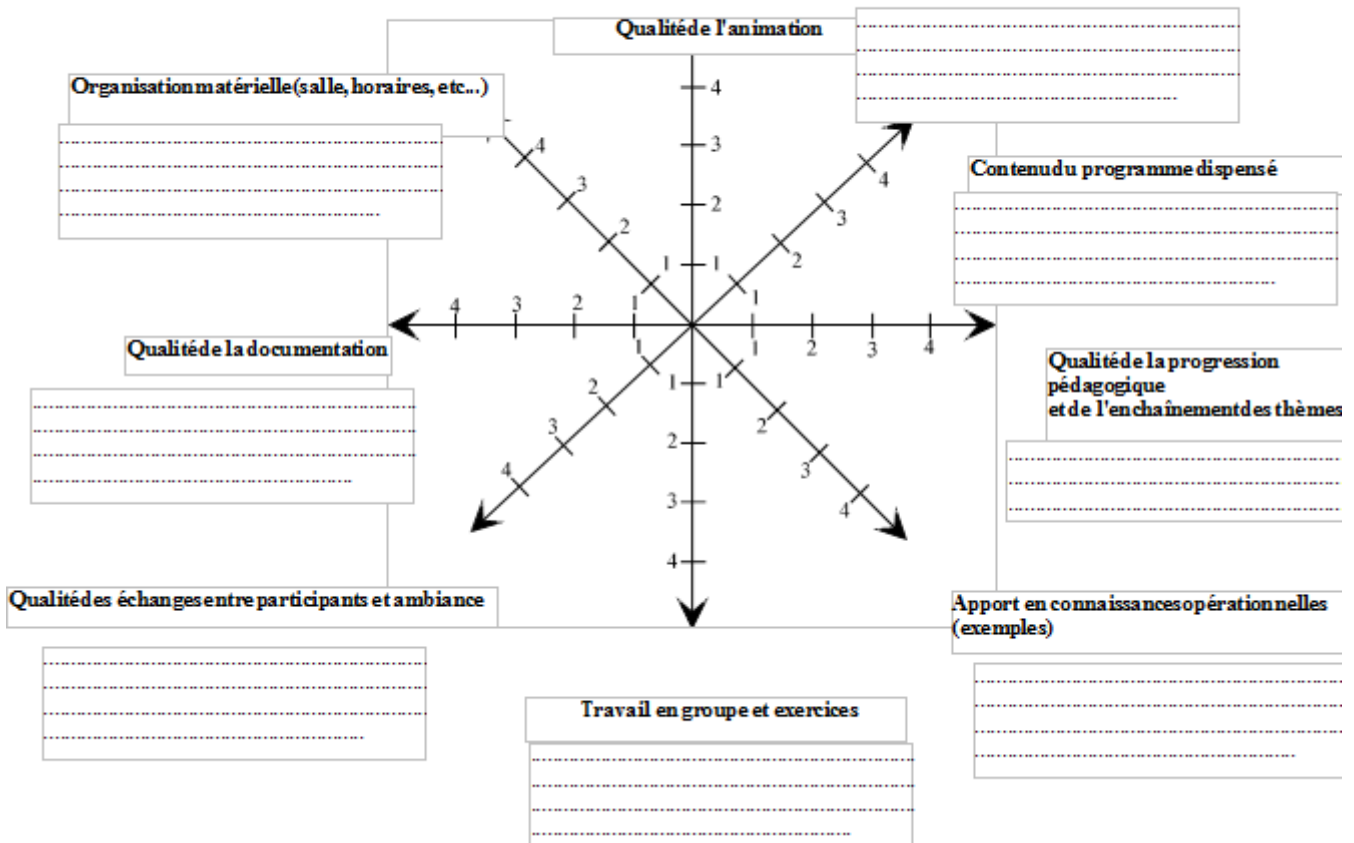
STAGE du au

Sujet (COMPLETER)

Lieu

EPICEA :

POUR L'ENSEMBLE DU STAGE



appréciation 4 : Très bien 3 : Bien 2 : Moyen 1 : Passable

Dans l'ensemble, comment avez-vous apprécié le stage ?









Très satisfaisant Satisfaisant Insuffisant Très insuffisant
Les contenus de cette formation (pédagogie + formation au logiciel) vous paraissent-ils pertinents eu égard à l'objectif de la formation affiché en début de stage ?

↳ Quels sont les modules qui vous ont paru très utiles ou importants ?

.....
.....
.....

↳ Qu'est ce qui vous a paru manquer ?

.....
.....
.....

↳ Commentaires d'ensemble et suggestions concernant cette formation :

.....
.....
.....

Les contenus de cette formation (pédagogie + formation au logiciel) vous paraissent-ils pertinents eu égard à vos objectifs ?

↳ Quels sont les modules qui vous ont paru très utiles ou importants ?

.....
.....
.....

↳ Qu'est ce qui vous a paru manquer ?

.....
.....
.....

↳ Commentaires d'ensemble et suggestions concernant cette formation :

.....
.....
.....

Localisation des formations CALAMNAT et formations complémentaires ou d'approfondissement

↳ Avez-vous apprécié que le lieu de formation se situe au niveau régional/interrégional ? : Oui/Non

Commentaires :.....
.....
.....
.....

↳ Pensez vous avoir besoin de formations complémentaires ou d'approfondissement ? : Oui/Non

Si oui :

Souhaiteriez-vous la même localisation régionale/interrégionale de ces formations ? : Oui/Non

Commentaires :.....
.....
.....
.....

↳ Typologie de ces formations futures à l'application informatique CALAMNAT:

- Piqûres de rappel : oui/non
- Évolutions de l'outil informatique : oui/non
- Calamité importante type sécheresse sur fourrage : oui/non

Autres ou commentaires :

Commentaires :

.....

.....

.....

Annexer V
Modalités de remboursement des
frais de déplacement et de séjour : stagiaires et formateurs

Votre état de frais est à adresser à :
Mme Séverine MOULY
DGPAAT/ SDEA / BCA
3, rue Barbet de Jouy
75007 PARIS

Nom – Prénom :

Grade :

Résidence administrative :

Frais engagés au cours de la période de :

Transports :

Transports publics / privés :

SNCF :€
Bus :€
Taxi :€
Avion: €
Autres : €

Indemnités kilométriques :Kms

Puissance fiscale du véhicule personnel :CV

5CV : 0,18 € X=.....€
6 et 7 CV : 0,23 € X.....=€
8CV : 0,25 € X.....=€

Divers : (péage, parking, ...) :€

S/Total transports :€

Indemnités journalières :

Repas taux normal :à 15,25 € =€
(en dehors d'un restaurant administratif)

Repas taux réduit :à 7,63 € =€
(au sein d'un restaurant administratif)

	Nombre nuitées	Montant total facturé	Montant total retenu
Indemnités nuitées :€€

(60 € maximum par nuit)

S/Total indemnités journalières :

€

TOTAL GENERAL :€

NB : joindre vos pièces justificatives originales ainsi que votre RIB.

Fait àLe :

L'agent,

le Responsable hiérarchique, En attente fiche du BCA

Annexe 6 - Formateurs internes MAAF

Département	Région	Prénom NOM	Mail	Tél. fixe	Fonction
12	Aveyron	Midi-Pyrénées	Myriam LATIEULE	myriam.latieule@veyron.gouv.fr	05-65-73-51-54 Gestionnaire calamités agric
18	Cher	Centre	Sylvain ROUET	sylvain.rouet@cher.gouv.fr	02-34-34-61-54 Adjoint au chef du SEA
21	Cote d'Or	Bourgogne	Emmanuel BERION	emmanuel.berion@cote-dor.gouv.fr	03-80-29-44-82 Responsable cellule contrôles conjoncturelles
26	Drôme	Rhône-Alpes	Nathalie GUERIN	nathalie-m.guerin@drome.gouv.fr	04-81-66-81-78 Gestionnaire calamités agric
35	Ille-et-Vilaine	Bretagne	Olivier SCHEHR	olivier.schehr@ille-et-vilaine.gouv.fr	02-90-02-34-26 Responsable de l'unité « Insta Modernisation »
37	Indre-et-Loire	Centre	Marie-Claude BARBIER	marie-claude.barbier@indre-et-loire.gouv.fr	02-47-70-82-58 Gestionnaire calamités agric
39	Jura	Franche-Comté	Marie FRAY	marie.fray@jura.gouv.fr	03-84-86-80-74 Chef du bureau aides aux expl
40	Landes	Aquitaine	Jean-Pierre CATUHE	jean-pierre.catuhe@landes.gouv.fr	05-58-51-30-51 Gestionnaire calamités agric
44	Loire-Atlantique	Pays-de-la-Loire	Catherine LARCHER	catherine.larcher@loire-atlantique.gouv.fr	02-40-67-28-27 Gestionnaire calamités agric
47	Lot-et-Garonne	Aquitaine	Virginie VERSTRAETE	virginie.verstraete@lot-et-garonne.gouv.fr	05-53-69-80-71 Gestionnaire calamités agric
50	Manche	Basse-Normandie	Perrine QUENTEL	perrine.quentel@manche.gouv.fr	02-32-18-94-43 Gestionnaire calamités agric
54	Meurthe-et-Moselle	Lorraine	Patrick GARRASSIEU	patrick.garrassieu@meurthe-et-moselle.gouv.fr	03-83-37-71-37 Gestionnaire calamités agric
59	Nord	Nord Pas-de-Calais	Jean SABLON	jean.sablon@nord.gouv.fr	03-28-03-83-08 Gestionnaire calamités agric
66	Pyrénées-Orientales	Languedoc-Roussillon	Hélène PILLARD	helene.pillard@pyrenees-orientales.gouv.fr	04-68-51-95-31 Responsable Unité PAC et poli soutien
72	Sarthe	Pays-de-la-Loire	Sandra GRANET	sandra.granet@sarthe.gouv.fr	02-43-50-46-54 Gestionnaire calamités agric
77	Seine-et-Marne	Ile-de-France	Christian MONTARD	christian.montard@seine-et-marne.gouv.fr	01-60-56-70-89 Gestionnaire calamités agric
79	Deux-Sèvres	Poitou-Charente	Gwenaëlle FLOURIOT	gwenaëlle.flouriot@deux-sevres.gouv.fr	05-49-06-89-90 Gestionnaire calamités agric
84	Vaucluse	Provence Alpes Côte d'Azur	Sabine CREGUT	sabine.cregut@vaucluse.gouv.fr	04-90-16-21-55 Responsable unité Calamités A PVE
84	Vaucluse	Provence Alpes Côte d'Azur	Cécile ROUBAUD	cecile.roubaud@vaucluse.gouv.fr	04-90-16-21-56 Gestionnaire calamités agric
972	Martinique	Martinique	Romaine GRAPINDOR-DAQUIN	romaine.grapindor-daquin@agriculture.gouv.fr	05-96-71-20-87 Gestionnaire calamités agric

Annexe 7 : Formation de formateurs au CERI - Répartition des agents

Département	Région	Prénom NOM	Mail	Semaine de formation au CERI : 37	Semaine de formation au CERI : 38
12	Aveyron	Midi-Pyrénées	Myriam LATIEULE	myriam.latieule@veyron.gouv.fr	X
18	Cher	Cher	Sylvain ROUET	sylvain.rouet@cher.gouv.fr	X
21	Cote d'Or	Cote d'Or	Emmanuel BERION	emmanuel.berion@cote-dor.gouv.fr	X
26	Drôme	Rhône-Alpes	Nathalie GUERIN	nathalie-m.guerin@drome.gouv.fr	X
35	Ille-et-Vilaine	Bretagne	Olivier SCHEHR	olivier.schehr@ille-et-vilaine.gouv.fr	X
37	Indre-et-Loire	Centre	Marie-Claude BARBIER	marie-claude.barbier@indre-et-loire.gouv.fr	X
39	Jura	Franche-Comté	Marie FRAY	marie.fray@jura.gouv.fr	X
40	Landes	Aquitaine	Jean-Pierre CATUHE	jean-pierre.catuhe@landes.gouv.fr	X
44	Loire-Atlantique	Pays-de-la-Loire	Catherine LARCHER	catherine.larcher@loire-atlantique.gouv.fr	X
47	Lot-et-Garonne	Aquitaine	Virginie VERSTRAETE	virginie.verstraete@lot-et-garonne.gouv.fr	X
50	Manche	Basse-Normandie	Perrine QUENTEL	perrine.quentel@manche.gouv.fr	X
54	Meurthe-et-Moselle	Lorraine	Patrick GARRASSIEU	patrick.garrassieu@meurthe-et-moselle.gouv.fr	X
59	Nord	Nord Pas-de-Calais	Jean SABLON	jean.sablون@nord.gouv.fr	X
66	Pyrénées-Orientales	Languedoc-Roussillon	Hélène PILLARD	helene.pillard@pyrenees-orientales.gouv.fr	X
72	Sarthe	Pays-de-la-Loire	Sandra GRANET	sandra.granet@sarthe.gouv.fr	X
77	Seine-et-Marne	Seine-et-Marne	Christian MONTARD	christian.montard@seine-et-marne.gouv.fr	X
79	Deux-Sèvres	Deux-Sèvres	Gwenaëlle FLOURIOT	gwenaëlle.flouriot@deux-sevres.gouv.fr	X
84	Vaucluse	Provence Alpes Côte d'Azur	Sabine CREGUT	sabine.cregut@vaucluse.gouv.fr	X
84	Vaucluse	Provence Alpes Côte d'Azur	Cécile ROUBAUD	cecile.roubaud@vaucluse.gouv.fr	X
972	Martinique	Martinique	Romaine GRAPINDOR-DAQUIN	romaine.grapindor-daquin@agriculture.gouv.fr	X